

Office fédéral de l'agriculture
Bötsch Manfred, Directeur
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne

Lausanne, le 5 février 2010

Audition sur les enveloppes financières agricoles pour les années 2012 et 2013

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du contexte ainsi que des exposés des motifs nécessitant l'adoption d'enveloppes financières agricoles de deux ans pour les années 2012 et 2013. Une plus grande cohérence entre le programme de législature et les enveloppes financières pluriannuelles nous semble ainsi justifiée. C'est pourquoi nous acceptons le principe d'un prolongement de la PA 2011 de deux ans tant au niveau de la législation que des montants alloués aux différents volets de la politique de soutien de la Confédération.

Le diable se cachant souvent dans les détails, nous nous permettons cependant de vous faire part de quelques réserves.

- L'agriculture suisse n'est pas formée que du 4^{ème} quartile mais de l'ensemble des exploitations agricoles. Nous demandons donc à l'OFAG d'arrêter de toujours se référer au 25 % des exploitations les plus performantes.
- La part de l'agriculture aux dépenses totales de la Confédération étant en baisse constante depuis des années, il s'agira d'éviter que les plans d'économie à venir ne diminuent plus que de raison les montants alloués à l'agriculture.
- Même si certains milieux devaient en faire la demande, les années 2012 et 2013 ne devront effectivement pas faire l'objet de modification de lois. Ceci est évidemment également valable pour le niveau de protection à la frontière.
- Une description mieux détaillée de la répartition des moyens financiers à l'intérieur de l'enveloppe « Promotion de la production et des ventes » est nécessaire.
- La diminution de 15 à 13 centimes pour le supplément de lait transformé en fromage ne doit pas être automatique et définitive mais entrer en vigueur uniquement en cas de nécessité. L'exclusion du droit au supplément de certains types de fromages, par exemple les fromages allégés, devrait par ailleurs être envisagée comme alternative.
- La répartition des moyens consacrés aux paiements directs doit également être précisée. Il s'agit notamment d'éviter de modifier le rapport actuel entre les paiements directs généraux (78 %) et les paiements directs écologiques (22 %).

- L'acceptation du changement de calendrier ne doit en aucun cas être vue comme un soutien aux réformes à venir de la politique agricole suisse.

En vous remerciant de tenir compte de notre avis, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.



Walter Willener
Président



Loïc Bardet
Secrétaire général